



Sauvons l'école !

Les réformes actuelles et à venir mettent en péril l'enseignement ...

Quel avenir pour nos enfants ?

Depuis 2008, les parents élus de la ville de Mitry Mory - fcpé et groupes autonomes - travaillent en étroite collaboration avec la Municipalité – Madame C. Dupont et le Service Enseignement, sur les thèmes relatifs aux réformes de l'Education Nationale et aux conséquences sur la scolarité de nos enfants.

Pour faire suite à ce travail, la Municipalité organise :

Un Débat sur les différents sujets tels que :

Le remplacement des enseignants, La formation des enseignants, Les effectifs des classes, Le Service Minimum d'Accueil, Les évaluations de CM2, La suppression des notes en primaire, Le livret personnel des compétences ...

**Le Vendredi 18 Mars 2011 à 20h30
A la Salle Jacques Prévert**

SOMMAIRE :

- ✓ Le remplacement des enseignants,
- ✓ La formation des enseignants,
- ✓ Les effectifs des classes,
- ✓ Le recrutement des enseignants,
- ✓ Le Service Minimum d'Accueil,
- ✓ Les évaluations de CM2,
- ✓ Le Rased,
- ✓ La suppression des notes en primaire,
- ✓ Le livret personnel des compétences,
- ✓ Le rythme scolaire,
- ✓ L'égalité des chances.



Reflexion autour de :

Le premier trimestre et demi pour cette année scolaire met en évidence des dysfonctionnements importants dans les établissements de notre ville, particulièrement sur :

- Le manque d'enseignants remplaçants,
- Enseignants débutants non formés,
- Les effectifs des classes de plus en plus importants,
- Le recrutement des enseignants aux collèges et lycées.

Remplacement des Enseignants

Selon un rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale, chaque enfant perd une année de scolarité lorsque l'on fait la somme de toutes les heures de cours non assurées faute de remplacement des enseignants !

La suppression des postes d'enseignants remplaçants nuit aux élèves et au principe de continuité du service public.

La fcp de Mitry-Mory demande au Ministère de l'Education Nationale de rendre public le nombre d'heures de cours qu'elle ne peut pas remplacer, de pallier les insuffisances constatées et de renoncer aux suppressions de postes d'enseignants.

La Formation des Enseignants

Depuis la rentrée 2010, quelques 10.000 nouveaux enseignants ont été affectés en responsabilité devant leur classe, quelques semaines après avoir passé un concours portant essentiellement sur des connaissances disciplinaires, sans réelle formation professionnelle, en particulier pédagogique. Pire, lors des stages, ce sont des étudiants qui auront directement la responsabilité d'une classe.

Or, ni les uns ni les autres n'auront jamais été en situation de transmission de savoir à un élève auparavant. *Ils ne seront formés ni à la pédagogie, ni à la psychologie des enfants et des adolescents, ni à la conduite de classes hétérogènes...* Ils vont prendre en charge des élèves jusqu'à 26 heures par semaine (pour les classes de primaires) sans savoir au préalable le travail considérable de préparation et de suivi qui est nécessaire.

Ils devront d'emblée assurer le même service, les mêmes tâches, que leurs collègues expérimentés, et tout cela sans avoir appris à préparer des séances de cours, des évaluations, à gérer un groupe d'enfants ou d'adolescents, à réagir face aux problèmes de concentration, de motivation, aux difficultés scolaires de tant d'élèves, à travailler en équipe avec leurs collègues et à gérer les relations avec les familles alors que, jusqu'à cette année scolaire, les nouveaux enseignants recevaient une formation basée sur le principe de l'alternance entre des heures de classe et des temps de formation à l'IUFM.

Depuis des années, divers rapports et recommandations, pourtant demandés par le ministère de l'Education nationale, mettent en avant la nécessité d'une formation professionnelle plus longue, plus développée, d'une alternance mieux pensée.

Depuis des mois, la fcpce, les organisations syndicales et professionnelles et les instances des IUFM alertent le gouvernement sur les dangers de ses projets.

Enseigner est un métier qui s'apprend ! L'envoi dans les classes de jeunes sortis de l'université sans aucune formation professionnelle, est une décision scandaleuse. Nous demandons donc au ministre et au recteur de renoncer à ce projet et de remettre en chantier la question de la formation des enseignants.

Il est vain de vouloir promouvoir l'Ecole numérique, de faire acquérir à tous un socle commun de connaissances et de compétences, de développer l'accompagnement des élèves, si on ne se donne pas les moyens de former les enseignants pour ces missions !

La fcpce de Mitry-Mory réaffirme leur attachement à une formation professionnelle de qualité pour les enseignants et demandent au Ministre de l'Education Nationale – Monsieur Châtel – de revoir le fonctionnement et le concept de la formation des enseignants.

Effectifs des Elèves dans les classes

Les professeurs, comme les élèves, dénoncent régulièrement des classes surchargées comptant plus de 30 élèves. Et pourtant, selon les statistiques du ministère de l'éducation nationale, le nombre moyen d'élèves par enseignant est de 12,2. L'écart entre ces deux chiffres s'explique d'abord par le fait qu'à la différence de l'école, il y a plusieurs professeurs par classe dans les primaires, les collèges et les lycées. Ensuite, il s'explique par la diversité des situations pédagogiques : options avec peu d'élèves, classes en demi-groupes (plus d'un tiers des heures d'enseignement au lycée sont effectuées en groupe et non en classe entière), dispositifs pédagogiques variés...

Voici les données, selon la fcpé :

Le baby-boom des années 2000 pourrait donner des cheveux blancs à Luc CHATEL et des catastrophes dans les établissements. Une note d'information de la Depp (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) vient de confirmer que le nombre d'élèves scolarisés en cette rentrée a considérablement augmenté : + de 14 000 à l'école élémentaire et + de 39 200 dans le second degré.

En 2011, la tendance se poursuivra, avec 1 500 écoliers de plus, et 61 900 collégiens et lycéens supplémentaires.

Cette hausse concerne surtout le collège (16 100 en 2010, puis 35 300 en 2011) et le lycée professionnel (24 300 en 2010, puis 14 000 en 2011).

http://media.education.gouv.fr/file/2010/84/7/NIMEN1014_153847.pdf

	Année scolaire	Postes supprimés
Suppression de poste enseignant = Cauchemar enseignant et élève !	2008-2009	11 200
	2009-2010	13 500
	2010-2011	13 000
	2011-2012	16 000
Au total en 4 ans		53 700

Les Recrutements des Enseignants aux collèges et Lycées

Les enseignants contractuels ou vacataires sont recrutés par le Recteur d'académie pour une année scolaire ou pour une période plus limitée afin de pourvoir les postes vacants ou d'assurer les remplacements des enseignants titulaires.

Depuis septembre 2010, nos enfants (écoliers, collégiens et lycéens) sont confrontés à des professeurs débutants en très grande difficulté et cela au détriment de l'apprentissage.

Les conséquences sont de plus en plus dramatiques pour les enseignants comme pour les élèves :

ENSEIGNANTS	ELEVES
<ul style="list-style-type: none">- Manque de pédagogie,- Difficulté dans la gestion de classe,- Problème de discipline,- En difficulté au delà de leurs premières années d'enseignement,- Souffrance au travail,- Démissionnaires.	<ul style="list-style-type: none">- Programme non abouti,- Difficultés d'apprentissage,- Elèves en plus grande difficulté scolaire,- Comportement déplacé des élèves,- Victimes de sanctions injustes et disproportionnées,- Souffrance à l'école.

Ces recrutements, qui semblent être traités pour la rentabilité plutôt que pour la pédagogie, mettent nos enfants de plus en plus en difficulté scolaire et accentuent les problèmes de discipline.

C'est pour cela que la fcp demande au Ministre de l'Education Nationale de **revoir le fonctionnement et le concept de la formation des enseignants débutants.**

Nous proposons à tous les parents des écoles (maternelles, primaires, collèges et lycée) de Mitry Mory de recenser tous les dysfonctionnements et de les faire remonter auprès des parents élus de leurs établissements ou des fcp (coordonnées dernière page).

Le Service Minimum d'Accueil

Qu'est ce que le SMA : Le Service Minimum d'Accueil impose aux mairies d'organiser l'accueil gratuit des enfants dans les écoles primaires, dès lors que plus du quart des enseignants de l'école est gréviste.

Les fcp et parents élus de Mitry-Mory remettent en cause le fait que le service public d'état se substitue, dans le cadre de conflit avec ses agents, à un autre service public : le service public territorial.

Il s'agit d'un transfert de compétences : pour nous parents et contribuables, cette organisation superpose les coûts et les responsabilités.

Nous ne pouvons accepter de confier nos enfants à des personnes ni connues, ni reconnues, ni formées par l'éducation nationale ou l'administration communale.

Nous rappelons que le délai de 48 heures laissé à l'organisation de ce service n'est pas suffisant pour que l'inspection d'académie vérifie que les personnes susceptibles d'assurer l'accueil ne figurent pas dans le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (comme il est prévu à l'article L133-7 de la loi du 20 août 2008).

En conséquence, la fcp de Mitry-Mory demande que les modalités d'application d'un service minimum d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et primaires, telles que définies dans la loi n°2008-790 du 20 août 2008, soient modifiées. Ils réclament un service public d'éducation de qualité, mission régalienne de l'Etat inscrite dans le préambule de la Constitution.

... et les évaluations dans tout cela ...

Quelles sont les principales incohérences dans les pratiques d'évaluation de nos élèves ?

Philippe JOUTARD (ancien recteur) : Elles sont trop souvent détournées de leurs fonctions :

- au lieu de vérifier seulement l'acquisition de compétences ou de connaissances, elles jouent un rôle implicite de classement et de sélection.
- Elles découragent donc la plupart des élèves, leur font perdre confiance en eux et finalement génèrent l'échec scolaire futur, parfois même chez de bons ou de très bons élèves.
- Au lieu de chercher à mesurer les progrès faits, on met l'accent sur les erreurs et sur le chemin qu'il reste encore à parcourir.

Ces pratiques révèlent un regard négatif, et non positif, porté sur chaque élève.

Les Evaluations de CM2

Mises en place depuis 1989, les évaluations nationales des élèves du primaire ont bien changé. A leur début, elles concernaient les classes de CE2 et de 6ème des collèges dès la rentrée de septembre ; l'objectif était de déceler dès le début de l'année scolaire les élèves en difficultés et de mettre en place un accompagnement efficace.

Il y a quelques années, ces évaluations ont été modifiées. Ce sont désormais les élèves de CE1, soit à la fin du cycle 2 , ainsi que ceux du CM2, à la fin du cycle 3 qui sont soumis à ce test national. Le contrôle prévu à l'entrée de la 6ème n'existe plus.

Les évaluations de CM2 ont désormais lieu au mois de janvier et doivent permettre de vérifier les connaissances des enfants sur l'ensemble du programme, ce qui est une erreur profonde commise par le ministère de l'Education nationale, puisqu'il est impossible d'avoir assimilé l'ensemble d'un programme 4 mois après le début de l'année scolaire ...

Le débat peut être lancé ...

La tenue de cette évaluation dès le début d'année scolaire serait incontestablement plus bénéfique aux enfants en difficulté et permettrait de déceler leurs éventuelles lacunes ; particulièrement avant l'entrée au collège. Elle permettrait aux enseignants de mettre en place une pédagogie différenciée véritable alternative au redoublement.

Réseau Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficultés

Le Rased est composé d'enseignants spécialisés dans le domaine de la difficulté scolaire :

- Psychologue scolaire : suivi psychologique
- Maître E (aide pédagogique) : maîtrise des méthodes de travail et des acquisitions
- Maître G (aide rééducative) : reconquête du désir d'apprendre et de l'estime de soi

Cette équipe a pour mission de prévenir ou remédier aux difficultés d'apprentissage durables ou passagères des enfants.

- La prévention : Elle consiste en un ensemble de démarches qui vise à éviter l'apparition d'une difficulté ou son amplification. Elle se fonde sur l'observation soit lors d'activités collectives soit en petits groupes dans ou hors de la classe.
- La médiation par :
 - ◆ La concertation entre le maître de la classe et les intervenants du Rased et élaboration d'un projet d'aide spécialisée.
 - ◆ L'information régulière des parents sur le projet. Pour toute intervention, ils doivent donner leur accord.

Le dispositif Rased doit être maintenu, complété et renforcé pour pouvoir continuer à remplir ses missions dans toutes les écoles maternelles et élémentaires au service de tous les élèves qui en ont besoin.

Ces équipes d'enseignants spécialisés œuvrent pour l'égalité des chances de nos enfants.

Suppression des Notes en Primaire

Les opinions divergent :

Un appel lancé par l'**AFEV** (Association de la fondation étudiante pour la ville) souligne que "la confiance en soi est indispensable à la réussite scolaire, les conséquences de ce système de classement sur les élèves en difficultés sont désastreuses : fissuration de l'estime de soi, absence de valorisation de leurs compétences, détérioration des relations familiales et, à terme, souffrance scolaire".

Luc Chatel – Ministre de l'Education Nationale :

"Il ne faut pas voir la note comme l'échec, comme le rejet, comme la sanction. C'est aussi l'évaluation d'un travail, ça peut être pour l'élève un objectif et ça peut être un projet de progression pour l'élève", la note "est utile (pour) avoir des repères" et "mesurer les résultats des élèves".

FCPE Nationale :

"Les parents d'élèves constatent chaque jour les effets dévastateurs que peuvent avoir les notes sur leurs enfants, la démotivation qu'elles induisent notamment chez les élèves "moyens" mais aussi chez ceux qui ont fait beaucoup d'efforts. Ils le constatent, même s'ils n'ont pas toujours les outils pour envisager d'autres moyens d'évaluation. La note met l'accent sur ce que l'élève ne maîtrise pas, sur ce qui lui manque pour atteindre le niveau de l'élève idéal et parfait, égalant son "maitre", ce qu'aucun ne sera jamais. [...] La fcpe est demandeuse d'un autre système d'évaluation, qui permette à l'élève de comprendre pourquoi il a réussi ou échoué pour motiver les enfants, pour les encourager à progresser plutôt que les décourager."

Vingt personnalités, parmi lesquelles Boris Cyrulnik, Daniel Pennac ou Marcel Rufo, réclament la suppression des notes à l'école primaire.

http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/11/17/20-personnalites-contre-les-notes-a-l-ecole-primaire_144145_8_3224.html

La PEEP :

“Si le débat de l'évaluation à l'école qui doit éclairer le pourquoi et le comment de l'évaluation est fondamental, la suppression des notes apparaît anecdotique. Remplacer des notes par des Lettres ou même par des Acquis et Non acquis ne change rien. Et pour preuve un grand nombre d'écoles ont déjà adopté cette présentation. Alors pourquoi ? C'est l'utilisation et le regard que l'on porte sur les résultats de l'évaluation qui sont destructeurs chez les élèves. Le résultat d'une évaluation pose un constat “ tu n'as pas compris ” “ tu es mauvais ” et sous entendu tu es responsable de cela. Alors que l'évaluation devrait être motivante et mettre en relief les progrès de l'élève. C'est la manière dont nous utilisons les évaluations qui est à revoir. [...]

La fcpé et la Peep enfin d'accord :

<http://www.leparisien.fr/societe/les-parents-d-eleves-denoncent-les-notes-injustes-21-05-2010-930613.php>

Le débat peut être lancé ...

Nous vous invitons à participer au débat et de partager votre propre expérience et celle(s) de votre (vos) enfant(s) ...

Le Livret Personnel des Compétences

De l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire (6 à 16 ans), les élèves acquièrent progressivement les compétences et les connaissances du socle commun. Les compétences sont validées en classe de : CE1, CM2 et 3^{ème}.

Qu'est ce que le Livret Personnel des Compétences au Collège ?

“Art. D. 311-6. - Le livret personnel de compétences est établi pour chaque élève selon un modèle national fixé par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.”

Quel est l'objectif ?

“Art. D. 311-6. - Il permet à l'élève, à ses parents ou représentants légaux et aux enseignants de suivre la validation progressive des connaissances et compétences du socle commun défini par l'annexe à la section première du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie réglementaire du code de l'éducation.”

Ce livret est un outil permettant l'attestation de la maîtrise des sept compétences du socle commun et est **surtout un outil permettant le suivi personnalisé des élèves.**

Dialogue avec les familles :

L'établissement scolaire transmet, à chaque étape, les résultats de l'élève à la famille. Si l'enfant rencontre des difficultés, le(s) enseignant(s) peut(vent) proposer une aide personnalisée à la famille. Les familles peuvent ainsi suivre les progrès de leur(s) enfant(s).

En fin de 3^{ème}, **un exemplaire du livret est remis à la famille.** Si l'élève ne maîtrise pas toutes les compétences du socle, le livret est aussi transmis au lycée ou au CFA où il poursuit sa formation.

Accompagnement des Elèves :

- ✓ Le collégien en difficulté peut bénéficier d'une aide individualisée,
- ✓ l'élève qui éprouve des difficultés d'adaptation au collège ou de résultats scolaires insuffisants, peut bénéficier d'un programme personnalisé de réussite scolaire (PPRE),
- ✓ les élèves volontaires peuvent bénéficier d'une aide aux devoirs dans le cadre de l'accompagnement éducatif, hors temps scolaire.

Quand est complété le livret ?

Le livret de compétences est complété au plus tard en fin de 3ème, tous les enseignants participent à l'évaluation des élèves, sur les sept compétences du socle.

La maîtrise des compétences est validée par l'ensemble de l'équipe pédagogique et attestée par le Chef d'établissement.

Expérimentation :

Ce nouvel outil devait rester expérimental jusqu'en 2012 et être généralisé après un bilan officiel.

http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_compетенces_149027.pdf

Le débat peut être lancé ...

Sans savoir sur quelle base les collégiens vont être évalués et sachant que le Livret Personnel des compétences va compter en partie pour l'obtention du Diplôme National du Brevet, nous souhaitons, dans ce contexte, un cadrage exclusivement national qui garantirait l'équité face au Diplôme National du Brevet : épreuves nationales, anonymat des candidats et correction par des enseignants issus d'autres établissements constituent les conditions nécessaires à cette garantie.



Alors que le Ministère a fait le choix de rendre obligatoire la validation de la totalité du socle commun pour l'obtention du Diplôme National du Brevet à la session 2011, sans avoir laissé le temps de l'expérimentation prévu initialement, sans attendre un bilan de cette expérimentation et une concertation avec tous les acteurs de l'Education Nationale, professeurs, académie, parents d'élèves, **nous demandons** :

- ✓ **que le livret personnel de compétences ne soit pas certificatif pour l'obtention du Diplôme National du Brevet,**
- ✓ **qu'il reste un simple outil pédagogique pour les équipes éducatives et**
- ✓ **que le dossier informatique soit détruit au-delà d'une année (délai de recours des parents pour tous examens),**

Quelle vie au quotidien et quel avenir pour demain ?

Le rythme scolaire

Conférence nationale sur les rythmes scolaires a rendu un rapport de synthèse sur les auditions, les débats en académie et les échanges sur Internet.

La semaine des 4 jours est remise en cause :

- ✓ La journée est trop longue et alourdie (aide individualisée pour les enfants en difficultés),
- ✓ Le temps de concentration des enfants : les temps d'apprentissage ne prennent pas en compte les temps de concentration optimale et les temps de moindre vigilance,
- ✓ La pause méridienne nécessaire est raccourcie avec l'aide personnalisée,
- ✓ Le programme diminué pour essayer de palier au manque de temps mais doit-on encore réduire et spolier nos enfants d'une éducation de qualité ?
- ✓ Le rythme doit être équilibré sur l'année complète, les chrono biologistes conseillent 7 semaines d'école pour 2 semaines de congés,
- ✓ Le rythme de l'enfant doit aussi s'étudier en relation avec le rythme de la famille et celui de la communauté (attention à ne pas comparer le mode de vie en France avec celui de nos voisins).

L'Égalité des Chances



Définition de l'égalité des chances :

"L'égalité des chances, c'est le droit de ne pas dépendre exclusivement de la chance, ni de la malchance. C'est le droit égal, pour chacun, de faire ses preuves, d'exploiter ses talents, de surmonter, au moins partiellement, ses faiblesses. C'est le droit de réussir, autant qu'on le peut et qu'on le mérite. C'est le droit de ne pas rester prisonnier de son origine, de son milieu, de son statut. C'est l'égalité, mais actuelle, face à l'avenir. C'est le droit d'être libre, en se donnant les moyens de le devenir. C'est comme une justice anticipée, et anticipatrice : c'est protéger l'avenir, autant que faire se peut, contre les injustices du passé, et même du présent."

L'urgence aujourd'hui, c'est de faire de l'égalité des chances une réalité pour tous.

L'éducation doit être la première des priorités de la nation, c'est un enjeu majeur pour l'avenir de nos enfants. Dans une société où les inégalités ne cessent de se creuser, les jeunes, les familles aspirent à une égalité effective de droits devant l'éducation, la culture, la santé, le logement.....

Arrêtons la dégradation des conditions d'enseignement (classes surchargées, remplacements non effectués,

Arrêtons les suppressions de poste.

Nous voulons une école dont l'objectif premier doit être la **réussite de tous**.

Nous voulons :

- une école qui ait la même considération pour tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales et leurs différences,
- une école qui assure gratuitement et pendant le temps scolaire l'aide nécessaire et individualisée à tous les élèves et qui met à leur disposition tous ses moyens matériels et culturels, y compris hors du temps scolaire.
- une école maternelle organisée en fonction de l'âge des enfants et accessible dès deux ans.
- une école qui prend toute sa part à la prévention et à l'éducation à la santé.

Nous voulons une école réellement démocratique, lieu de coéducation :

- où les jeunes sont respectés et leurs droits garantis.
- où les jeunes vivent et apprennent le vivre-ensemble, la laïcité, l'engagement collectif, le sens de l'intérêt général...
- où les parents ont toute leur place, où ils sont respectés, où ils sont informés et associés pleinement à la scolarité de leur enfant,
- où les fédérations représentatives des parents d'élèves ont un réel statut de partenaires.



Rédacteurs :

- ❑ Stéphanie SZYCHIER-REMOADI - fcpe Elémentaire Henri Barbusse
fcpe-barbusse@orange.fr
site internet : <http://fcpe-barbusse-mitry-mory.wifeo.com>
- ❑ Christine DORNIER - fcpe Collège Erik Satie
fcpe.eriksatie@orange.fr
site internet : <http://fcpe-esatie-mitry.wifeo.com>
- ❑ Samya ESTEVES - fcpe Collège Erik Satie
fcpe.eriksatie@orange.fr
site internet : <http://fcpe-esatie-mitry.wifeo.com>
- ❑ Jamila MAOUEDJ - fcpe Collège Erik Satie
maoujam77@hotmail.fr
site internet : <http://fcpe-esatie-mitry.wifeo.com>
- ❑ Nadine JAAFAR - fcpe Lycée Honoré de Balzac
fcpe.hdebalzac@orange.fr
- ❑ Nadira ZENNOUN - fcpe Lycée Honoré de Balzac
fcpe.hdebalzac@orange.fr

Ce livret n'engage que les groupes fcpe
faisant parti du Comité de Rédaction

Pour de plus amples informations sur tous ces sujets, contactez les parents élus de vos établissements scolaires ou rendez-vous sur les sites Internet proposés ci-dessus.

**Les fcpe de Mitry Mory remercient Madame Corinne DUPONT,
Mademoiselle Naïma BOUADLA ainsi que
le service Enseignement pour leur collaboration sur ce livret.**